



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> En exercice : 29 Présents : 27 Représentés : 02</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 21 mars 2023</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 3 avril 2023</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT - - BOUCHET.</p> <p><b>Étaient représentés :</b> Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO.</p>
---	---

**Délibération n°21**

**Rapporteur : M. Joseph SCATIGNO**

**Objet : Sécurisation et aménagement de la déviation de la RD1212 – Phase 2 - Convention entre la Commune d'Ugine et la Communauté d'Agglomération Arlysère – prise en charge des travaux de réseaux d'eaux**

Par délibération en date du 06 février 2023 le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à signer les marchés afférents aux travaux de sécurisation et aménagement de la déviation de la Route Départementale 1212.

Ce programme fait l'objet de travaux de VRD figurant au lot n° 1-Terrassement et VRD dont le titulaire est l'entreprise SERTPR domiciliée à Frontenex.

Les travaux de réseaux d'eaux potables et usées relevant de la compétence de la communauté d'Agglomération Arlysère, il convient donc de facturer à la Communauté d'Agglomération Arlysère la quote-part lui revenant, à savoir :

Le montant global des travaux s'élève à 912 512,70 € HT.

Le montant de la participation de la Communauté d'Agglomération Arlysère est fixé comme suit :

Travaux :

- Eaux usées : 72 707,05 € HT soit 87 248,46 € TTC
- Eau potable : 84 616,10 € HT soit 101 539,32 € TTC
- Installation chantier : 18 136,85 € HT soit 21 784,22 € TTC

Missions de maîtrise d'œuvre et CSPS : 1 742.10€ HT soit 2 090.52 € TTC

Soit un montant total de 177 202.10 € HT soit 212 642.52€ TTC

Pour ce faire, il y a lieu de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Arlysère

La Commission Municipale a examiné le dossier.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention et à faire procéder au remboursement des dépenses par la Communauté d'Agglomération Arlysère tel que prévu dans la convention.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230327-20230327\_DE21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 03/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

